

## Comité Technique du 7 septembre 2020

### 1. Ouverture de la séance

Le quorum dans les différents collèges est atteint.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019

Aucune observation n'a été formulée.

**Un avis favorable à l'unanimité a été émis dans chaque collège.**

### 3. Affaires Soumises: Avis sur des points inscrits par l'administration

#### ► **Avis sur le Bilan social du 31/12/2019**

La loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 a modifié l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et inscrit l'obligation suivante :

« L'autorité territoriale présente au moins tous les deux ans au comité technique un rapport sur l'état de la collectivité, de l'établissement ou du service auprès duquel il a été créé. Ce rapport indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose cette collectivité, cet établissement ou ce service. Il dresse notamment le bilan des recrutements et des avancements, des actions de formation et des demandes de travail à temps partiel. La présentation de ce rapport donne lieu à un débat ».

#### **Point sur le tableau des effectifs par rapport au bilan social de 2017 :**

On constate une augmentation des effectifs SPP de 895 à 915, notamment grâce au 3 FI SPP de 2018 et 2019. Ce qui est important c'est l'augmentation des effectifs en équipes opérationnelles. Notons que l'augmentation de cet effectif opérationnel constitue aujourd'hui une priorité pour le SDIS.

Les effectifs du SSSM n'augmentent pas et restent toujours interpellants au regard du CGCT.

La « parité » homme-femme tend à augmenter, notamment chez les SPP. C'est une évolution à souligner, laquelle répond à l'objectif national.

Nous vieillissons et la pyramide des âges nous le rappelle malheureusement... En effet, l'âge moyen dans notre établissement tend à augmenter dans toutes les filières.

Pour les PATS, on constate une diminution des effectifs qui passe de 209 en 2017 à 200 en 2019. Il apparaît que la catégorie C (160 agents en 2017 contre 149 en 2019) et la filière administrative (105 agents en 2017 contre 95 en 2019) sont les plus impactées. La filière technique reste quant à elle identique à 2017. Nous espérons voir l'effectif PATS enregistrer une augmentation car même si nous ne sommes pas partisans du « recrutement pour du recrutement » là où ce n'est pas justifié, force est de constater que des groupements sont aujourd'hui en carence de personnels.

La gouvernance est consciente qu'un recrutement de PATS est essentiel au bon fonctionnement de notre établissement.

**Un avis favorable à l'unanimité a été émis dans chaque collège.**

## ► Avis sur la revalorisation de l'indemnité de feu allouée aux SPP

La revalorisation de l'indemnité de feu de 19% à 25% a été soumise pour avis. La délibération devrait être approuvée au conseil d'administration du 17 septembre 2020. La nouvelle indemnité sera donc, en principe, attribuée comme annoncée au mois d'août. Il est à souligner l'engagement et la réactivité du SDIS du Var (ce qui n'est pas la réalité dans d'autres départements).

La dépense annuelle supplémentaire pour la revalorisation de la prime est estimée à 1 900 000 euros. Si toutefois la suppression de la sur-cotisation intervient aussi bien pour les SPP que pour le SDIS, une économie d'environ 900 000 euros pourra être faite par notre établissement. Gageons que cette mesure puisse être profitable dans d'autres dossiers (recrutements, avancements, RIFSE😊,... ).

**Un avis favorable à l'unanimité a été émis dans chaque collège.**

## ► Avis sur la rémunération spécifique applicable aux agents contractuels du SDIS du Var

Il est proposé au conseil d'administration du 17 septembre 2020, d'allouer un régime indemnitaire aux agents contractuels en intégrant l'IFSE à 100% sur toute la durée du contrat.

**Un avis favorable à l'unanimité a été émis dans chaque collège.**

### Actualité du sdis

**Le 8 septembre 2020, une réunion a permis de lancer le groupe de travail « Diagnostic et propositions du régime indemnitaire », au sein duquel les organisations syndicales représentatives ont été associées.**

**Ce travail concerne les filières SPP et PATS et les conclusions sont attendues d'ici le mois d'octobre (avec les aléas de la crise sanitaire à prendre en considération). Les thématiques étudiées sont : régime indemnitaire SPP (primes responsabilités et spécialités), IAT et IFTS, RIFSEEP, NBI.**

**Cette première réunion a servi à présenter une cartographie de l'existant au SDIS et rappeler les objectifs. Les maîtres mots de ce groupe de travail seront l'harmonisation et l'équité. Nous ne pouvons qu'y adhérer.**

**Il a été proposé à chaque organisation syndicale de rédiger des observations détaillées.**

**Nous savons que vous attendez beaucoup de ce groupe, nous aussi.**

**L'objectif temporel nous semble ambitieux au regard de la charge dans chaque thématique. Néanmoins, et comme nous l'avons toujours fait pour tous dossiers, nous nous investirons dans cette réflexion.**

*La Section Interco-CFDT des SPP et PATS du SDIS du Var à votre écoute*